

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Jeudi 22 décembre 2022**

### **Surtaxe régionale à la taxe de séjour : plus de nouvel impôt vraiment ?**

-----

**Les membres de la Confédération des acteurs du tourisme (CAT) déplorent l'adoption par le Parlement et ce, sans aucune concertation avec les professionnels du tourisme, d'une nouvelle taxe défavorable au pouvoir d'achat des Français et préjudiciable à la compétitivité de la Destination France.**

La loi de finances pour 2023 prévoit l'instauration d'une taxe additionnelle de 34 % à la taxe de séjour applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées, de l'Ariège, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont également concernés par cette mesure.

La Confédération des acteurs du tourisme s'oppose vivement à cette nouvelle taxe dont les hébergeurs ne sont que de simples collecteurs et qui va peser principalement sur le pouvoir d'achat des Français, déjà affaibli par la crise énergétique et l'inflation.

Alors que 18 millions de Français ne prennent jamais ou très rarement des vacances, notamment pour des raisons financières, une telle mesure va dégrader encore un peu plus le taux de départ et éloigner des vacances une part importante des catégories socio-professionnelles modestes.

En outre, elle est de nature à pénaliser le tourisme d'affaires tandis que la France est déjà le pays le plus lourdement taxé en Europe (47.5% taux moyen de prélèvements obligatoires) et à fragiliser la mise en œuvre des orientations fixées par le Gouvernement dont l'ambition est de hisser la Destination France au rang de première destination touristique en termes de recettes internationales.

Alors que la taxe additionnelle départementale est optionnelle et limitée à 10%, un taux régional de 34% est exorbitant et pourrait occasionner à terme une hausse de près de 50% de la base de la taxe de séjour : un lourd préjudice pour la compétitivité et l'attractivité du secteur dans un contexte de concurrence exacerbée entre les destinations touristiques et à quelques mois de la tenue d'événements touristiques majeurs (Coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques...).

Il convient de souligner en particulier que la collecte totale de la taxe de séjour a déjà plus que doublé entre 2012 et 2019 passant de 238 millions d'euros à 503 millions d'euros soit une progression de plus de 110% sur 7 ans (source DGFiP, DGCL).

**Les fédérations représentées au sein de la Confédération des acteurs du tourisme (CAT) appellent les pouvoirs publics à procéder au retrait de cette nouvelle taxe dès que le calendrier parlementaire le permettra et ce, en concertation avec les organisations professionnelles directement concernées.**

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MEMBRES DE LA CAT

**Jean-Virgile Crance**, Président du GNC (*Groupement National des Chaines Hôtelières*) - Président de la CAT

**Thierry Marx**, Président Confédéral de l'UMIH (*Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie*) - Secrétaire Général de la CAT

**Pierre-Louis Roucariès**, Co-Président d'UNIMEV (*Union Française des Métiers de l'Evènement*) - Président délégué de la CAT

**Jean-Pierre Mas**, Président des Entreprises du Voyage - Vice-Président de la CAT

**Nicolas Dayot**, Président de la FNHPA (*Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air*) et de l'ANAT (*Association Nationale des Acteurs du Tourisme*) - Vice-Président de la CAT

**Frédéric Aviérimos**, Vice-Président E2F (*Entreprises Fluviales de France*) - Vice-Président de la CAT

**Alex Maulin**, Président des DSF (*Domaines Skiabiles de France*) - Vice-Président de la CAT

**René-Marc Chikli**, Président du SETO (*Syndicat des Entreprises du Tour Operating*)

**Jean-Sébastien Barrault**, Président de la FNTV (*Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs*)

**Stéphane Laugery**, Président du SNRT (*Syndicat National des Résidences de Tourisme*)

**Jean-Philippe Doyen**, Président de la branche Mobilité Partagée – Mobilians